

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2025-067

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

PORTANT SUR

CIRCULATION
Rue des Berceaux
Rue du 8 mai 1945

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande formulée le 29/10/2025 par M. MUGUET, représentant GrandSoissons Agglomération – Chantier d'Insertion ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, rénovation du mur de la Place des Berceaux, il est nécessaire de réglementer la circulation à compter jeudi 30 octobre jusqu'à la fin de l'intervention,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera modifiée à la hauteur de la Place des Berceaux, sur la rue du 8 mai 1945 (RD 91) et la rue des Berceaux.

Article 2 : La circulation se fera en demi-chaussée en fonction du lieu de l'intervention. A cet effet, une signalisation réglementaire sera mise en place par l'opérateur et des barrières pourront être utilisées pour protéger les intervenants.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : L'autorité territoriale, M. le Commandant de la Gendarmerie de Soissons, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A POMMIERS, le 29 octobre 2025

Le Maire
Anthony GRANDO

